



CORONAVIRUS - COVID-19

MESURES EXCEPTIONNELLES

Petites entreprises, indépendants,
associations, commerces

GUIDE DES AIDES LOCALES POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Édition octobre 2020



www.lorient-agglo.bzh



SOMMAIRE

L'activité de votre entreprise ou de votre association est fragilisée par l'épidémie de la Covid-19 ?	3
Pass commerce et artisanat.....	4
Un appel à projets pour redynamiser les centralités	5
Fonds COVID résistance Bretagne.....	6
Dégrèvement de 2/3 de la CFE pour les entreprises du tourisme	7
Un soutien à l'approvisionnement local des cafés, restaurants et hôtels	9
Un soutien pour consolider ses fonds propres	10
D'autres aides existent	11



L'ACTIVITÉ DE VOTRE ENTREPRISE OU DE VOTRE ASSOCIATION EST FRAGILISÉE PAR L'ÉPIDÉMIE DE LA COVID-19 ?

QUELLES SONT LES MESURES DE SOUTIEN LOCALES ET LES CONTACTS UTILES POUR VOUS ACCOMPAGNER ?

Un ensemble de mesures a été pris ces derniers mois par les pouvoirs publics pour soutenir les entreprises dont l'activité a été en tout ou partie fragilisée par l'état d'urgence sanitaire.

Lorient Agglomération et ses partenaires (Région Bretagne, Département du Morbihan, Banque des Territoires, Chambres consulaires) viennent compléter les mesures déjà existantes au niveau national pour répondre aux besoins financiers des petites entreprises, des indépendants, des associations et des commerces locaux.

Compte tenu du contexte économique exceptionnel et en soutien des acteurs économiques locaux, Lorient Agglomération et les collectivités territoriales bretonnes ont souhaité se mobiliser conjointement pour apporter une réponse rapide, efficiente et coordonnée, répondant aux besoins des acteurs économiques.



PASS COMMERCE ET ARTISANAT



**UN OUTIL FINANCIER
POUR ACCOMPAGNER
LES ACTEURS DU
COMMERCE LOCAL
DANS LEURS PROJETS
D'INVESTISSEMENT.**

Face à l'ampleur de la crise qui touche les commerces de proximité, Lorient Agglomération, en lien avec la Région Bretagne, a décidé d'élargir les critères d'éligibilité au dispositif « Pass commerce et artisanat ».

Ainsi, les commerçants et artisans employant 7 salariés équivalent temps plein en CDI et réalisant 1 million de chiffre d'affaires au maximum peuvent y prétendre. Tous les projets de création, de reprise et de développement sont étudiés, ceci sur l'ensemble des 25 communes de l'agglomération, hors zone commerciale.

Le dispositif consiste en une aide à l'investissement, le taux est de 30% et le montant maximum de 7 500 €.

Les demandes sont pré-instruites par les Chambres consulaires du Morbihan avec lesquelles il convient de prendre contact pour constituer le dossier :

Chambre de commerce et d'industrie  02 97 02 40 00

Chambre des métiers et de l'artisanat  02 97 63 95 00

En savoir plus



www.lorient-agglo.bzh (rubrique > A vivre > Développement économique)

PASS *Commerce et artisanat*



UN APPEL À PROJETS POUR REDYNAMISER LES CENTRALITÉS



Afin de soutenir le développement du commerce et de l'artisanat dans les centres-villes et centres-bourgs, Lorient Agglomération lance un nouvel appel à projets ouvert aux unions commerciales, aux associations, aux communes ainsi qu'aux Chambres consulaires.

Cet appel à projets vise à sélectionner des actions collectives portées par les acteurs du commerce afin de développer, moderniser le commerce et l'artisanat dans les centralités. Les thématiques de ces actions collectives pourront notamment contribuer à la mise en œuvre : **de boutiques à l'essai, d'animations culturelles en extérieur, de nouveaux services aux consommateurs.** Lorient Agglomération contribuera à cet accompagnement à travers l'octroi d'une aide pouvant atteindre 50% des dépenses éligibles et plafonnée à 10 000 € par projet (pas de plancher). L'assiette des dépenses éligibles concerne les

dépenses d'investissement et de fonctionnement directement liées au projet réalisées à compter du 29 juillet 2020 et principalement mises en œuvre durant l'année 2020. Pour être valides, les dossiers de candidature déposés par des unions commerciales, des associations, des communes membres de Lorient Agglomération ou des chambres consulaires doivent comprendre une lettre sollicitant l'aide financière, une note de présentation de la structure permettant d'évaluer sa capacité à mettre en œuvre le projet, un plan de financement ainsi qu'un calendrier de réalisation.

Le détail de l'appel à projets peut être demandé par courriel adressé à pchauve@agglo-orient.fr ou ajannot@agglo-orient.fr mais aussi consulté sur le site internet  www.lorient-agglo.bzh.

La réponse sera à envoyer avant le 31 octobre 2020

par courriel ou par courrier postal à

Lorient Agglomération

Direction du développement économique, esplanade du Péristyle,
CS 20001, 56314 LORIENT Cedex.

FONDS COVID RÉSISTANCE BRETAGNE



**EN BRETAGNE,
LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES AGISSENT
ENSEMBLE AU SERVICE
DES PETITES ENTREPRISES
ET ASSOCIATIONS.**

Pour soutenir l'emploi et la vitalité économique des territoires, la Région, les départements et les intercommunalités proposent, avec la Banque des Territoires, le fonds COVID Résistance. Doté de 27,5 M€, il comprend une participation de chaque opérateur à

hauteur de 2€ par habitant sur son territoire d'intervention.

1,6 M€ sont ainsi mobilisés via ce fonds sur le territoire de Lorient Agglomération. Le Prêt Covid Résistance Bretagne peut désormais se cumuler avec les prêts bancaires garantis par l'Etat (PGE et PGEI) et/ou des prêts Rebond obtenus par ailleurs, dans la limite de 25% du chiffre d'affaires 2019.

Concrètement, il prend la forme d'un prêt à taux zéro sur 36 mois, dont 18 mois de différé, sans garantie : 3 500 à 10 000 € pour les acteurs économiques et de 3 500 à 30 000 € pour les associations du secteur non marchand. Lorient Agglomération invite les acteurs économiques, les entreprises et les associations locales intéressés par cette aide à déposer leurs demandes, entièrement dématérialisées, sur la plateforme dédiée

 <https://covid-resistance.bretagne.bzh> **AVANT LE 31 MARS 2021.**

Renseignements

 eco-coronavirus@bretagne.bzh  02 99 27 96 51

COVID Résistance

LE FONDS DE SOUTIEN AUX PETITES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

DÉGRÈVEMENT DE 2/3 DE LA CFE POUR LES ENTREPRISES DU TOURISME



**LORIENT AGGLOMÉRATION
ACCORDE UNE BAISSSE
DE LA COTISATION FONCIÈRE
DES ENTREPRISES DE 2/3
AU TITRE DE L'ANNÉE 2020
AUX ENTREPRISES
DU SECTEUR DU TOURISME.**

Le dégrèvement de la cotisation foncière des entreprises (CFE) est une mesure visant spécifiquement les acteurs du tourisme (entendu au sens large : tourisme, hôtellerie, restauration, sport, culture, transport aérien, évènementiel) qui s'acquittent de cet impôt économique en fin d'année.

Le dégrèvement de 2/3 de la CFE sur 2020, pris en charge à parité entre l'Etat et Lorient Agglomération, sera automatique pour toutes les entreprises domiciliées sur le territoire de Lorient Agglomération. Toutes les entreprises de ces secteurs réalisant moins de 150 millions d'euros de chiffre d'affaire sont éligibles. Ce dégrèvement se fait à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020. Elle ne concerne pas les taxes additionnelles et annexes à la CFE.

Entreprises concernées (annexe 1 du décret du 30 mars 2020)

Hôtels et hébergement similaire | Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée | Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

Restauration traditionnelle | Cafétérias et autres libres-services
Restauration de type rapide | Services de restauration collective sous contrat, de cantines et restaurants d'entreprise | Services des traiteurs
Débits de boissons

Projection de films cinématographiques et autres industries techniques du cinéma et de l'image animée

Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport

Activités des agences de voyage | Activités des voyagistes
Autres services de réservation et activités connexes



SUITE

Organisation de foires, évènements publics ou privés,
salons ou séminaires professionnels, congrès

Agences de mannequins

Entreprises de détaxe et bureaux de change (changeurs manuels)

Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

Arts du spectacle vivant | Activités de soutien au spectacle vivant
Création artistique relevant des arts plastiques | Artistes auteurs

Gestion de salles de spectacles et production de spectacles

Gestion des musées | Guides conférenciers | Gestion des sites
et monuments historiques et des attractions touristiques similaires

Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles

Gestion d'installations sportives | Activités de clubs de sports
Activité des centres de culture physique | Autres activités liées au sport

Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
Autres activités récréatives et de loisirs | Entretien corporel

Trains et chemins de fer touristiques | Transport transmanche
Transport aérien de passagers | Transport de passagers sur les fleuves,
les canaux, les lacs, location de bateaux de plaisance
Cars et bus touristiques | Transport maritime et côtier de passagers

Production de films et de programmes pour la télévision
Production de films institutionnels et publicitaires
Production de films pour le cinéma

Activités photographiques

Enseignement culturel

En savoir plus



www.impots.gouv.fr

UN SOUTIEN À L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DES CAFÉS, RESTAURANTS ET HÔTELS



**AFIN DE SOUTENIR
LES ACTEURS DE
LA RESTAURATION
ET DE L'HÔTELLERIE,
LORIENT AGGLOMÉRATION
PROPOSE UN SOUTIEN À
L'APPROVISIONNEMENT
AUPRÈS DE PRODUCTEURS ET
TRANSFORMATEURS LOCAUX.**

Lorient Agglomération propose un dispositif inédit en faveur de l'économie locale et des circuits courts. Il prévoit la prise en charge d'une partie de l'approvisionnement des professionnels de l'hôtellerie-restauration (incluant les traiteurs, les bars et les cafés) en privilégiant la production locale. L'opération présente le

double avantage de constituer une aide aux acteurs du secteur de l'hôtellerie-restauration (environ 1 000 établissements sur le territoire de Lorient Agglomération) tout en entraînant des retombées économiques directes sur les circuits courts locaux : producteurs, transformateurs de fruits, légumes, viandes, poissons, vins, bières, pains et pâtisseries, comme l'ambitionne le Programme alimentaire territorial (PAT) du Pays de Lorient, initié et animé par Lorient Agglomération.

Pour bénéficier de cette aide, les professionnels doivent être situés sur le territoire de Lorient Agglomération, être inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés et exercer une activité correspondante aux codes APE 5510Z à 5630Z

Concrètement, les professionnels de l'hôtellerie-restauration effectuent leurs achats auprès des fournisseurs locaux (producteurs ou transformateurs et hors revendeurs) et peuvent obtenir une aide forfaitaire de 500 € maximum pour les restaurants et traiteurs et 200 € pour les cafés et les hôtels sur présentation de justificatifs de paiement, RIB, et extrait Kbis de moins de 3 mois. Le montant de l'aide est plafonné aux montants facturés présentés lors d'une unique demande adressée à Lorient Agglomération : contact-pole-developpement@agglo-orient.fr ou au 02 90 74 72 42 jusqu'au 30 juin 2021.

En savoir plus



www.lorient-agglo.bzh

UN SOUTIEN POUR CONSOLIDER SES FONDS PROPRES



**LORIENT AGGLOMÉRATION
ABONDE DE 200 000 €
LE FONDS D'INITIATIVE
PAYS DE LORIENT (IPL),
PLATEFORME DE PRÊTS
D'HONNEUR AUX CHEFS
D'ENTREPRISE.**

La consolidation des fonds propres des PME locales constitue un enjeu important tout particulièrement dans cette période où l'endettement s'est fortement accru. La plateforme IPL propose plusieurs dispositifs à destination des PME en création ou reprise, et en phase d'innovation ou de croissance. Selon le type d'opération et le besoin, IPL aide les chefs d'entreprise par un prêt d'honneur à taux zéro, dont le montant s'échelonne entre 2 000 € et 25 000 €. Cette aide à la personne est ensuite versée au capital de la société ou en compte courant d'associé, contribuant ainsi à répondre à la problématique de financement de l'entreprise sans trop alourdir sur son endettement.

Solliciter une aide  ipl@initiative-paysdelorient.com

En savoir plus  www.initiative-paysdelorient.com





D'autres aides existent

...notamment le Fonds de solidarité, instauré par l'Etat avec le soutien de la Région Bretagne et auquel contribue Lorient Agglomération. En fonction de la prolongation de ce dispositif, Lorient Agglomération poursuivra son soutien actif au réseau entrepreneurial local (bonification de 1 500 € du volet 2 du Fonds de solidarité).

Pour en savoir plus

et accéder à l'actualité sur les aides économiques aux entreprises :

-  www.bretagne.bzh (rubrique « Nos aides »)
-  www.impots.gouv.fr

Les informations présentées dans ce document sont données à titre indicatif ne peuvent pas en aucune manière engager la responsabilité de Lorient Agglomération. Les dispositifs présentés sont susceptibles d'évoluer à tout moment sans préavis en fonction de l'actualité liée à la pandémie de la COVID 19. Ce guide imprimé est également accessible en ligne et sera actualisé régulièrement.

 Rendez-vous sur www.lorient-agglo.bzh (rubrique « A vivre »)





Lorient Agglomération

Esplanade du Péristyle - CS 20001 - 56314 LORIENT CEDEX

02 90 74 71 20 | www.lorient-agglo.bzh